

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 V217 Vœu relatif à la généralisation des systèmes de récupération des particules émises par les plaquettes de frein

Le Conseil de Paris,

Considérant que la pollution de l'air est responsable de près de 100 000 morts par an en France ;

Considérant que les particules émises par le frottement des plaquettes de frein représentent une part importante des émissions de particules fines, et qu'elles sont particulièrement nocives ;

Considérant que ces émissions concernent autant les automobiles et les bus, donc l'extérieur, que les métros et RER, donc les réseaux de transport en commun souterrains ;

Considérant qu'il existe maintenant des systèmes de récupération des particules émises par le frottement des plaquettes de frein ;

Sur proposition Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Philippe Gillet et les élu-e-s du Groupe communiste et citoyen,

Émet le vœu que :

- L'utilisation de systèmes de récupération des particules émises par les plaquettes de frein soit généralisée sur l'ensemble des transports collectifs par Ile-de-France Mobilités,
- La maire de Paris interpelle l'Union Européenne afin qu'elle intègre à la future norme Euro 7 sur les véhicules automobiles l'obligation d'installation de systèmes de récupération des particules émises par les plaquettes de frein.